



Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 19/07/2016
Reçu en préfecture le 19/07/2016
Affiché le **19 JUL. 2016**
ID 2138-213804057-20160713-DEL34201607RAPP-AU

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINT JOSEPH DE RIVIERE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

Exercice 2015

présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales

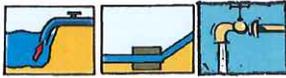
Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Eaux brutes	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2. Achats d'eaux brutes	5
1.6. Eaux traitées	6
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015	6
1.6.2. Production	6
1.6.3. Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5. Autres volumes.....	8
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1. Modalités de tarification.....	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3. Recettes.....	12
3. Indicateurs de performance	13
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b).....	14
3.3. Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
4. Financement des investissements	19
4.1. Branchements en plomb.....	19
4.2. Montants financiers	19
4.3. État de la dette du service	19
4.4. Amortissements.....	19
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	20
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	21
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	22
7. Annexes	
7.1 délibérations.....	
7.2 note d'information Agence de l'Eau RMC expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **communal**, par la mairie de ST-JOSEPH-DE-RIVIERE

- Compétences liées au service :

Production	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>

- Le territoire desservi par le service communal d'eau potable est :
 - la commune de SAINT JOSEPH DE RIVIERE (sauf les hameaux de Le Joly, Merlatière, en Guilletière et La Bourderie desservis par le réseau de SAINT LAURENT DU PONT et le hameau du Morard fonctionnant sur une source privée) ;
 - et le hameau du Jallas sur la commune de SAINT JULIEN DE RATZ.
- Il n'existe pas de CCSPL (Commission Consultative de Services Publics Locaux)
- Un schéma directeur d'alimentation en eau potable établi en décembre 2014.
- Un règlement de service approuvé le 29/03/2002 est en vigueur.

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 106** habitants au 31/12/2015 (1 066 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **529** abonnés au 31/12/2015 (520 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

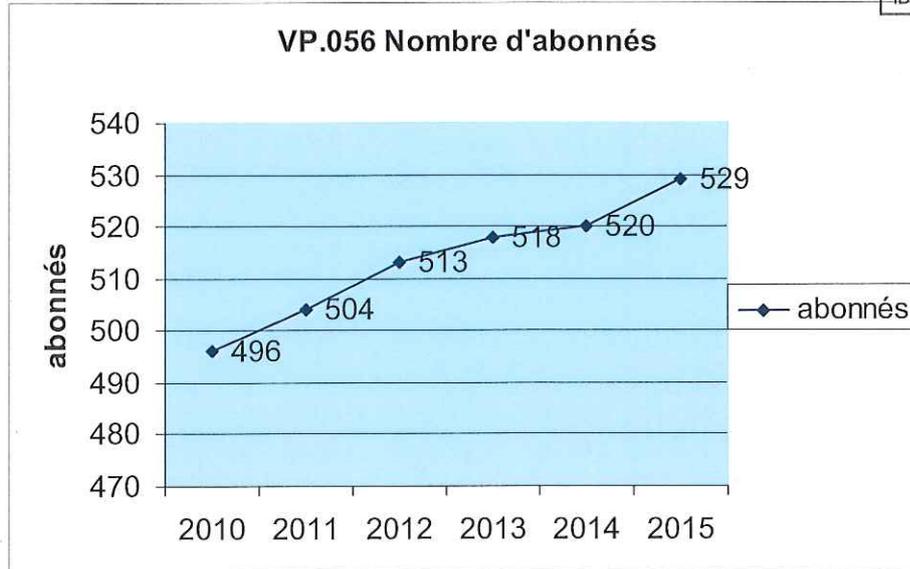
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	512	521	0	521	1.70 %
SAINT JULIEN DE RATZ	8	8	0	8	
Total	520	529	0	529	1.70 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **33,27** abonnés/km au 31/12/2015 (32,70 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,09** habitants/abonné au 31/12/2015 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **140,49** m³/abonné au 31/12/2015 (131,75 m³/abonné au 31/12/2014).

L'évolution du nombre d'abonnés depuis 2010 se présente ainsi :



1.5. Eaux brutes

1.5.1 - Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **132 641 m³** pour l'exercice 2015 (103 129 m³ pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Ressource Samson	souterraine	103 129	132 641	28.60 %
Total (2)	souterraine	103 129	132 641	28.60 %

(2) Le volume produit est considéré comme égal au volume prélevé.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

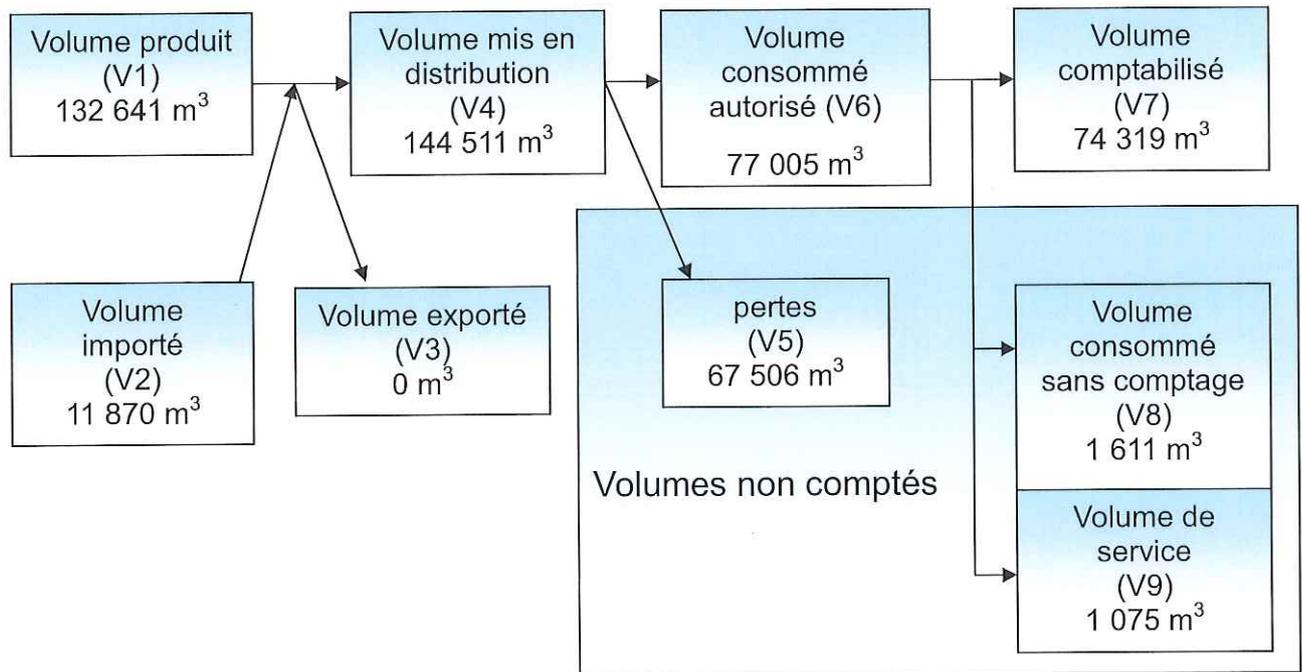
1.5.2 - Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traiterait lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1 - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



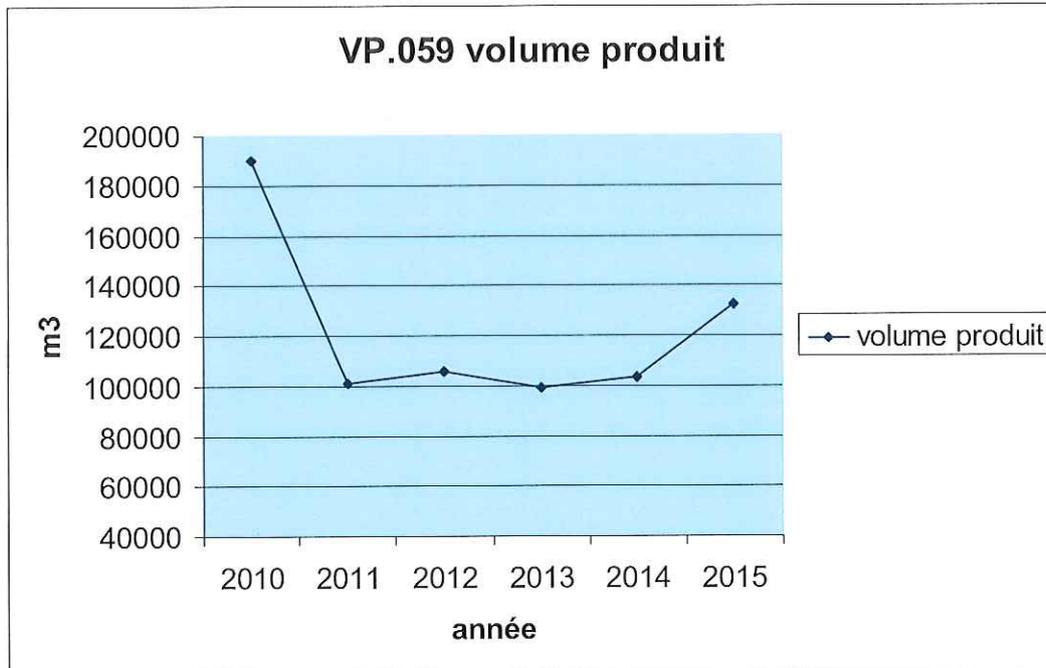
1.6.2 - Production



Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Le Jallas (au niveau du réservoir)	traitement UV

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Ressource Samson	103 129 m ³	132 641 m ³	28.6 %	0 %
Total du volume produit	103 129 m ³	132 641 m ³	28.6 %	0 %



1.6.3 - Achats d'eaux traitées



L'approvisionnement en eau par le captage de la CAPV (Communauté de Communes du Pays Voironnais), sert de secours, qui se situe au niveau du réservoir du Palais.

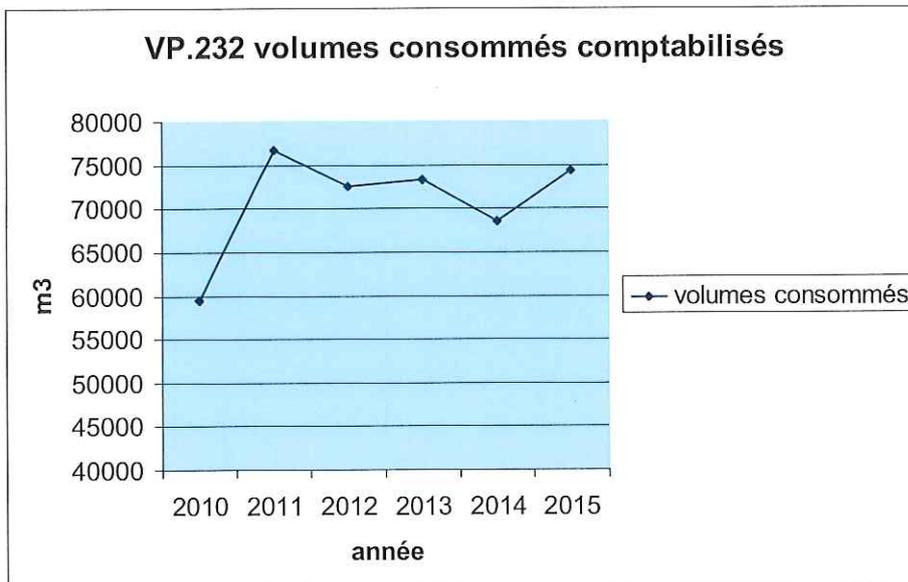
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
CAPV VOIRON	1 982 m ³	11 870 m ³	498.9 %	-%
Total d'eaux traitées achetées	1 982 m ³	11 870 m ³	498.9 %	-%

1.6.4 - Volumes vendus au cours de l'exercice

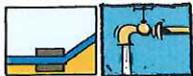


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	68 510 m ³	74 319 m ³	8,5 %
Abonnés non domestiques	0 m ³	0 m ³	- %
Total vendu aux abonnés (V ₇)	68 510 m ³	74 319 m ³	8,5 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5 - Autres volumes



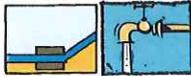
	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V ₈)	4 374 m ³ /an	1 611 m ³ /an	- 63.2 %
Volume de service (V ₉)	382 m ³ /an	1 075 m ³ /an	181.4 %

1.6.6. - Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	73 266 m ³	77 005 m ³	5.1 %

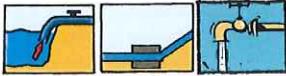
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



L'étude sur l'inventaire et le diagnostic patrimonial des réseaux et ouvrages en eau potable de la commune de SAINT JOSEPH DE RIVIERE a permis de réactualiser le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable. Ce dernier est de 19 kilomètres, soit 3 080 mètres en adduction et 15 900 mètres en distribution au 31/12/2015 (idem au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables sont les suivants :

- aucun frais d'accès au service.

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	36,00 €	36,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 500 m ³	0,95 €/m ³	1,00 €/m ³
	Au-delà de 501 m ³	0,90 €/m ³	0,95 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0466 €/m ³	0,05 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³
	VNF Prélèvement	0,00 €/m ³	0,00 €/m ³
	Autre : _____	0,00 €/m ³	0,00 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public. La commune de SAINT JOSEPH DE RIVIERE a fait le choix de ne pas être assujettie à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 28/11/2011 effective à compter du 01/01/2012 fixant tarification des prestations des employés communaux.
- Délibération du 09/11/2009 effective à compter du 19/11/2009 fixant une participation financière dans le cadre d'un nouveau branchement d'eau potable et le coût de remplacement d'un compteur.

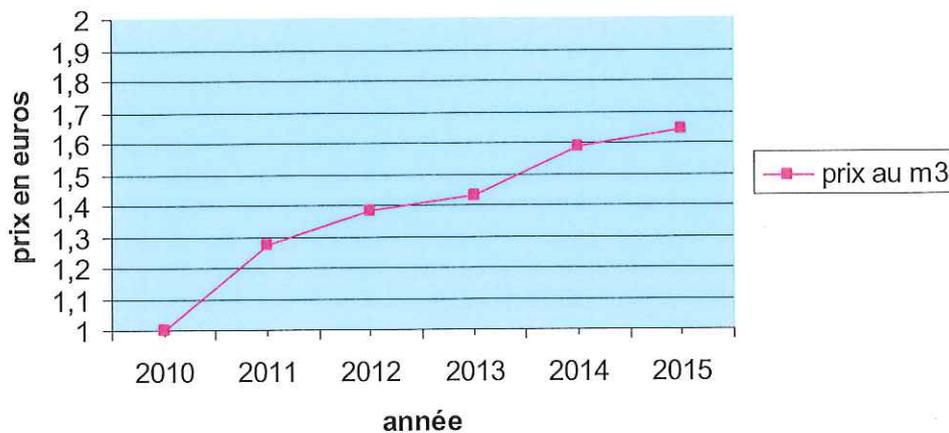
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	36 €	36 €	0 %
Part proportionnelle	114 €	120 €	5,30 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	150 €	156 €	4 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59 €	6 €	7,33 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80 €	34,80 €	0 %
VNF Prélèvement :	___ €	___ €	___ %
Autre :	___ €	___ €	___ %
TVA	___ €	___ €	___ %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,39 €	40,80 €	1 %
Total	190,39 €	196,80 €	3,40 %
Prix TTC au m³	1,59 €/m ³	1,64 €/m³	3,14 %

D02-0 prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1

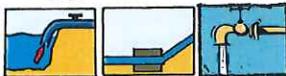


Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle avec **deux acomptes**, le premier au 31/03 et le second au 30/06, chacun représentant 30% du montant total de la facture de l'année précédente, puis une **facture de solde** au 30/11.

Les volumes facturés au titre de l'année **2015 sont de 53 810 m³/an** (52 509 m³/an en 2014).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	78 397,94 €	84 517,98 €
<i>dont abonnements</i>	18 690,00 €	18 734,40 €
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €
Recette d'exportation d'eau brute	0,00 €	0,00 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €
Total recettes de vente d'eau	78 397,94 €	84 517,98 €
Recettes liées aux travaux	35,00 €	15 313,47 €
Contribution exceptionnelle du budget général	16 500,00 €	12 500,00 €
Autres recettes	0,00 €	0,00 €
Total autres recettes	16 535,00 €	12 500,00 €
Total des recettes	94 932,94 €	97 017,98 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : **84 517,98 €** (78 397,94 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

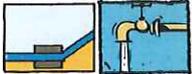
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	12	2	10	1
Paramètres physico-chimiques	12	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	83.33 %	90 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P103.2b)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 19/07/2016

Reçu en préfecture le 19/07/2016

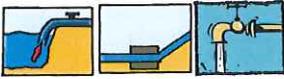
Affiché le 19 JUL 2016

ID : 038-213804057-20160713-points01607RAPP-AU

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	96%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 - Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

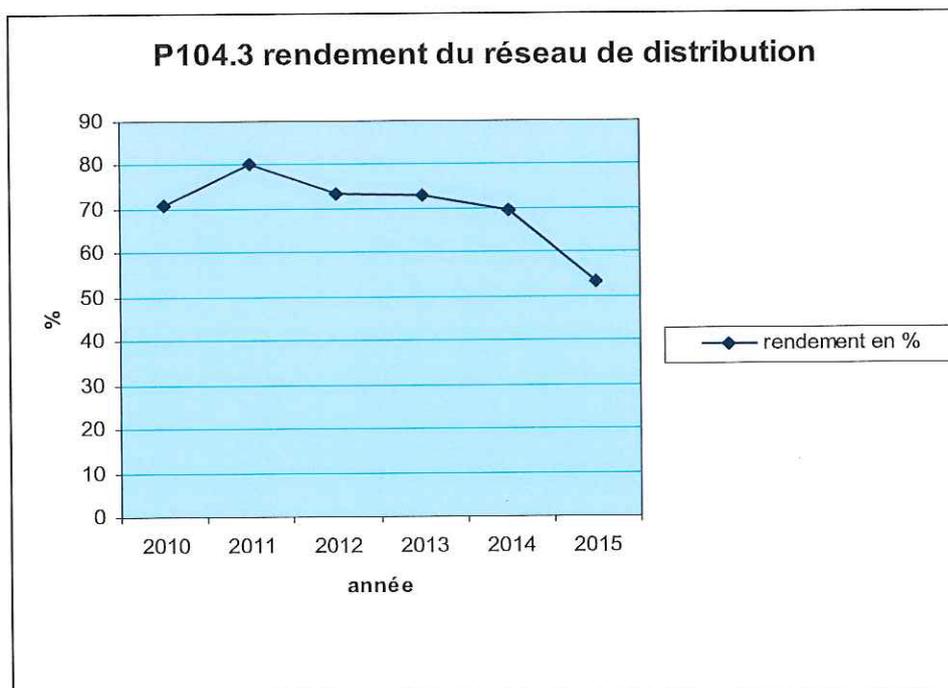
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau en %	69,70 %	53,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	12,62 m3/j/km	13,27 m3/j/km
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	65.20 %	51,4 %

Le rendement du réseau a baissé, en 2015, pour passer sous le seuil de rendement autorisé par décret. Ceci s'explique par de nombreuses interventions de restructuration sur le réseau (identification et essais de vannes...). Ces différentes manipulations ont déclenché des casses sur des micros fuites qui ont été réparées mais qui ont occasionné des pertes d'eau compensées par une importation et un prélèvement dans le milieu plus importants.



3.3.2 - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

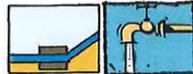


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année **2015**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **12,1 m³/km/j** (6,3 m³/km/j en 2014).

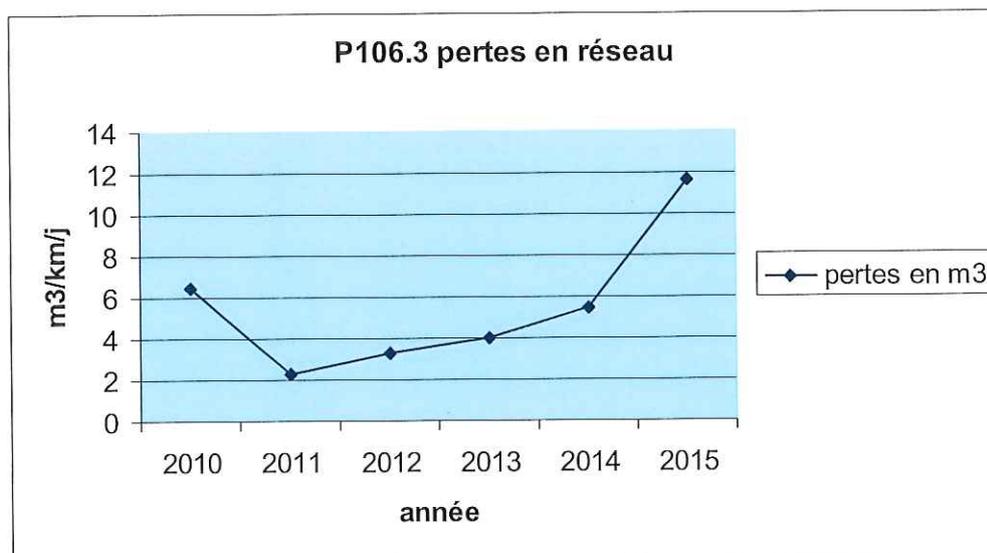
3.3.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



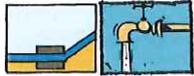
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année **2015**, l'indice linéaire des pertes est de **11,6 m³/km/j** (5,5 en 2014).



3.3.4 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,1	0,3	-	-	-

Au cours des 5 dernières années, 0,400 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année **2015**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5 %** (0.5% en 2014).

L'essentiel des chantiers sur le réseau d'eau s'est fait sur 2007-2008, années prises en compte lors du taux de 2012. Depuis, la commune n'a pas entrepris de création de linéaire de réseau d'eau potable, ce qui explique la baisse du taux.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année **2015**, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **0 %** (0 % en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

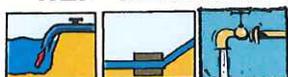


La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Tous les branchements en plomb ne sont pas complètement identifiés, mais chaque opération dans un secteur donné (renforcement de réseau, sortie de compteur en extérieur...) donne lieu au changement du branchement particulier pour du PEHD.

De nombreux branchements en plomb ont été supprimés sur les opérations de réfection de réseaux sur les secteurs du Bourg, du Fond de Rivière et des Nesmes (1^{ère} tranche) entre 2000 et 2012, sans avoir été recensés à ce moment là.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	50 515,00 €	61 812,00 €
Montants des subventions en €	0,00 €	0,00 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

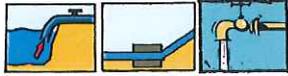
		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		73 691,00 €	61 453,41 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	11 775,00 €	12 290,29 €
	en intérêts	3661,00 €	3 145,10 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de **35 815,00 €** (35 815,00 € en 2014).

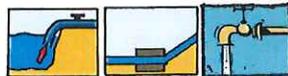
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Des travaux sont prévus à l'automne 2016, **de réfection du réservoir du Jallas :**

- la chambre des vannes va être complètement refaite avec des pièces en inox,
- un flotteur sera installé dans le réservoir afin d'optimiser le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel,
- le système de traitement par UV existant sera remplacé par un nouvel équipement UV, plus moderne et dimensionné aux besoins de distribution,
- l'installation d'un by-pass permettra de réaliser un nettoyage plus fréquent du réservoir, du fait que la distribution aux administrés ne sera pas interrompue

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Si aucun programme pluriannuel n'est vraiment mis en place, chaque année des réparations de fuites sont prises en charge et une somme est allouée au budget pour ce type d'intervention.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



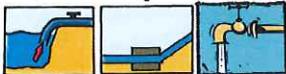
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



La commune de SAINT JOSEPH DE RIVIERE ne mène aucune opération dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 066 hab	1 106 hab
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,59 €/m ³	1,64 €/m³
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	83,33 %	90 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,70 %	53,30 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,3 m ³ /km/j	12,1 m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,5 m ³ /km/j	11,6 m³/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.50 %	0,50 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0 %	0 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,00 €/m ³	0,00 €/m³